

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 20 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	14/11/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	22
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE, Marlène URSSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Laurent COT pouvoir à Jean-Paul REMISE, Serge FRAYSSINET pouvoir à Michel ALBESPY, Anne-Marie GARRIGUES,

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

07 – Marché 2025-03 Agrandissement de la bibliothèque : Avenant n°1 lot n°4 « Charpente métallique - bardage »

Le Maire rappelle que par délibération n°2025-01 du 10 avril 2025, il a été attribué le marché n° 2025-03 pour l'extension de la bibliothèque.

Ce marché est décomposé en 11 lots. Le lot n°4 « Charpente métallique - bardage » a été attribué à l'entreprise MIRAMOND MASSOL.

Le mode constructif prévoyait de reprendre les poutres de l'extension sur la structure existante de la bibliothèque, ce qui n'a finalement pas pu se faire. Il convient donc de passer un avenant n° 1 afin d'ajouter deux poteaux complémentaires pour permettre le contreventement de la structure.

Le montant total du présent avenant est de 4 940.00 euros HT, soit 5 928.00 euros TTC.
En conclusion, le montant du marché du lot n° 1 passe donc de 75 482.96 € HT à 80 422.96 € HT, soit 96 507.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la réalisation des travaux complémentaires, qui porte le montant du marché de 90 579.55 euros TTC à 96 507.55 euros TTC,
- autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant n°1 de travaux,
- signale que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le 24/11/2025

Transmise en Préfecture le
24/11/2025

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>